Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB_2331215_177-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SPORTS

DB231215-177

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES : CSBJ ATHLETISME, CSBJ HANDBALL, CSBJ NATATION, CSBJ RUGBY, FOOTBALL CLUB BOURGOIN-JALLIEU, FRATERNELLE BOURGOIN-JALLIEU, RING BERJALLIEN

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le huit décembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 10. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Sébastien CHALESSIN, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michaël AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 27 Votants : 31

Ne participe pas au vote : Chantal BUSSY, intéressée à l'affaire.

Absents : Anissa DAOUI, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON.

Excusés :

- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Marguerite BACCAM ;
- Océane ROULOT, pouvoir à Dorian MAILLET ;
- Alain BATILLOT, pouvoir à Aurélien LEPRETRE ;
- Christian CIOFFI, pouvoir à Thierry JOSEPH.

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de sa politique sportive, La ville de Bourgoin-Jallieu noue un partenariat avec les associations sportives de la commune dans l'objectif de soutenir le développement des activités physiques et sportives sur le territoire.

Depuis plusieurs années ce partenariat se traduit par la signature de conventions d'objectifs élaborées aux termes de rencontres bilatérales, conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et précisé par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001. Elles sont obligatoires pour les montants supérieurs à 23 000€.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB_2331215_177-DE

Ces conventions fixent des nouveaux objectifs pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2024 et prendront fin le 31 décembre 2026. Elles feront l'objet d'une évaluation annuelle entre la commune et les associations concernées.

ASSOCIATIONS EN CONVENTIONS D'OBJECTIFS	Montants
CSBJ ATHLETISME	54 000 €
CSBJ HANDBALL	65 000 €
CSBJ NATATION	29 000 €
CSBJ RUGBY ASSOCIATION	85 000 €
FOOTBALL-CLUB DE BOURGOIN-JALLIEU (FCBJ)	100 000 €
LA FRATERNELLE DE BOURGOIN-JALLIEU	32 000 €
RING BERJALLIEN	32 000 €

Madame Chantal BUSSY ne prend pas part à la délibération ni au vote, compte tenu de ses fonctions dirigeantes au sein d'une association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve les conventions en annexe

Autorise le versement des subventions début 2024

Autorise le Maire ou un conseiller ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Prend acte que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2024, 2025 et 2026.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 15 décembre 2023.

Le Maire

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)